

Programme détaillé Permis B78 (Boite automatique)

Le permis B sur boîte automatique est accessible dès l'âge de **18 ans**. Avec ce permis, vous êtes dispensé d'embrayage et de passage de vitesses, mais attention celui-ci vous permettra de conduire **uniquement un véhicule à boîte automatique**.

Vous devez passer **votre code et faire au moins 13h** (minimum légal obligatoire) de conduite en auto-école.

Sur le permis sera notifié que le candidat **n'est autorisé à conduire que sur des véhicules munis de la boîte automatique (code 78)**

Au bout de **3 mois**, vous pourrez faire **une formation de 7 heures en Auto-école** pour obtenir l'équivalence en boîte manuelle et ainsi conduire tout type de voiture. **Un moyen plus rapide et moins cher pour obtenir son permis.**

OBJECTIFS : Acquérir les compétences définies par le REMC pour réussir l'épreuve pratique du permis de conduire

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule de la catégorie B78 et titulaire ou en cours d'ETG
- Avoir minimum 17 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Être titulaire d'un Numéro NEPH
- Être apte sur le plan médical
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire

INTERVENANTS :

Formateurs diplômés B.E.P.E.C.A.S.E.R ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) et titulaires d'une autorisation préfectorale en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Cours pratiques en circulation.
- Véhicules à boîte automatique double commandes (Toyota cross hybride)

EFFECTIFS :

- 1 élève par véhicule

HORAIRES :

Du lundi au vendredi : de 9h à 13h et de 14h à 18h

Samedi : de 9h à 15h

DUREE :

13 heures de conduite minimum obligatoire + leçons supplémentaires en fonction de l'évaluation de départ.

PROGRAMME :

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis B conformément au Référentielle pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC). –

- **Compétence 1** : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- **Compétence 2** : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- **Compétence 3** : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- **Compétence 4** : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION :

- Fiche de suivi individuelle
- livret d'apprentissage (grilles de progression)
- séances d'évaluation des compétences
- Permis blanc
- épreuve pratique du permis de conduire

SANCTION VISEE :

Permis de conduire de la catégorie B78